



**Devenez acteur de l'insertion
des jeunes par le sport !**

Taxe d'apprentissage 2022

Acteur engagé de l'inclusion par le sport

Créée en 1997, l'Agence pour l'Éducation par le Sport est une association nationale d'inclusion par le sport destinée à la jeunesse peu ou non diplômée.

Elle permet à des jeunes issus des territoires prioritaires d'être reconnus pour leurs compétences et valeurs, de prendre en main leur avenir et d'accéder à l'emploi.

Notre credo

#LeSportCommeDiplôme

Notre vision

Que chaque jeune de nos territoires fragilisés révèle son talent, développe la confiance en soi, accède à l'emploi, exprime sa soif d'engagement.

Notre mission

Construire l'inclusion par le sport en faveur de l'emploi des jeunes issus des territoires fragilisés.

“ Plus de 2 millions de jeunes au chômage sont sans diplôme et chaque année ce sont 60 000 jeunes des quartiers politiques de la ville qui décrochent scolairement. Notre action pour insérer, former, accompagner doit être repensée, et fortement dynamisée. Nous faisons la preuve que le sport est sans doute un terrain où le potentiel d'insertion est exceptionnel. Selon un rapport de l'OCDE, il faut 6 générations (120 ans) pour changer de classe sociale en France. Avec l'École de l'inclusion par le sport, un jeune mettra 1 à 6 mois pour changer son destin. ”

Jean-Philippe Acensi – Président fondateur de l'APELS

Quelques chiffres...

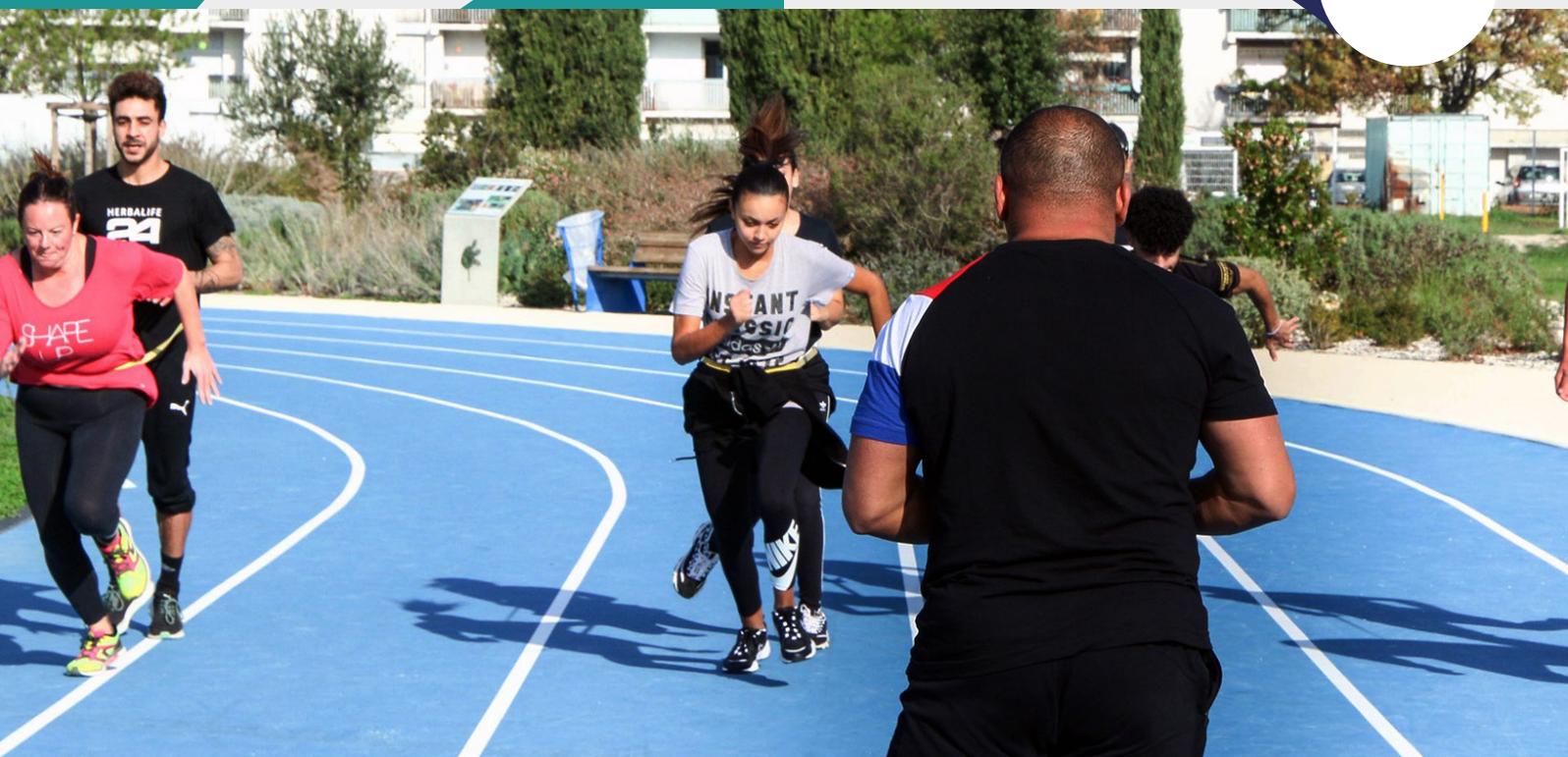
6 antennes régionales

136 clubs sportifs partenaires

150 coachs d'insertion par le sport formés sur **30** villes

2000 jeunes insérés depuis 2015

75% de sorties positives



Une école de l'inclusion par le sport

S'appuyant sur 25 ans d'expérience de terrain l'Agence pour l'Éducation par le Sport a créé l'École de l'inclusion par le sport avec la promesse d'intégrer avec succès dans l'entreprise des milliers de jeunes, peu ou pas diplômés, des territoires prioritaires grâce aux valeurs et aux soft-skills du sport.

2 parcours d'inclusion

ouverts aux jeunes pratiquant des activités sportives

« **Pulse ton Avenir** » Développer par le sport les compétences socioprofessionnelles de jeunes, afin de les aider à définir un projet professionnel qui leur correspond et les mettre en relation avec les entreprises qui recrutent.

« **Déclics Sportifs** » Préparer les sportifs à intégrer une entreprise via une courte formation et assurer un suivi tout au long de leur intégration dans l'entreprise jusqu'à l'obtention du CDI.

Créé en 2015 par l'APELS et LCL, ce parcours, unique en France, ce a permis l'intégration de jeunes sportifs des territoires fragilisés vers les métiers bancaires, mettant l'accent sur la personnalité des jeunes plutôt que sur leurs diplômes.

Le Groupe Crédit Agricole ainsi que d'autres institutions bancaires sous l'égide de l'AFB (BNP, Société Générale, Crédit Mutuel/CIC) ont depuis rejoint le mouvement partout en France.

A fin 2021, ce sont **486 jeunes passés par le parcours bancaire** : 95% de contrat de professionnalisation signés, 80% de sortie positive (CDD Longue durée ou CDI) dont 55% dans l'entreprise et 25% en réorientation à la fin du contrat de professionnalisation.

En soutenant l'APELS à travers la taxe d'apprentissage, vous devenez acteur de l'inclusion des jeunes par le sport !

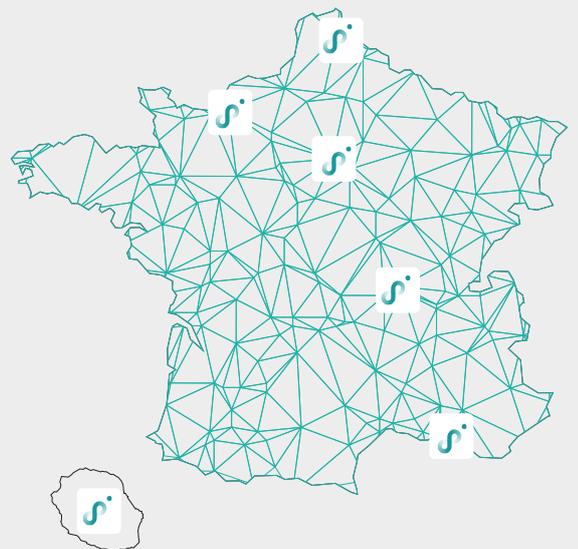
Objectifs 2022

8 écoles d'inclusion par le sport ouvertes sur le territoire

540 animateurs d'inclusion par le sport

30 coachs d'insertion par le sport

2000 jeunes accompagnés



Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 07 février 2022, l'APELS a obtenu la certification « Qualiopi » pour l'École de l'Inclusion par le Sport et pour son Centre National d'Insertion par le Sport.

Cette certification qualité, relevant du ministère du travail, a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.

Comment ça marche ?

Vous avez la possibilité de verser la taxe d'apprentissage à l'Agence pour l'Éducation par le Sport afin de contribuer directement à l'inclusion par le sport des jeunes issus des territoires fragilisés.

0,68 %

de votre masse salariale brute 2021

87 %

de votre taxe sont collectés par l'URSAFF puis reversés aux OPCO

13 %

de votre taxe versés aux établissements de votre choix

apels Agence pour l'Éducation par le Sport

avant le 31 mai 2022

Procéder au versement

Par virement

Par chèque

à l'ordre de l'APELS adressé à

APELS
27 rue de Maubeuge - 75009 Paris

Contact

Bertrand Debize
bdebize@apels.org - 07 64 39 31 43



www.apels.org